# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 5 novembre 2013 modifiant la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie

NOR : *AFSH1327425A*

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 5 novembre 2013, la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie réservés aux professionnels de santé inscrits au livre Ier et aux titres Ier à VII du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique est complétée ainsi qu'il suit :

Maison de la thérapie manuelle (MTM).